

<p><u>Nombre de Conseillers :</u> En exercice : 37 Présents : 34 Pouvoirs : 2 Votants : 36 Pour : 35 Contre : 0 Abstention : 1 Nul : 0</p> <p><b>N° CC 72 /2017</b></p>	<p>L'an deux mille dix-sept, le <b>14 mars à vingt heures</b>, le Conseil Communautaire Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la <b>Salle des Fêtes d'Eloise</b>, sous la présidence de Monsieur Paul RANNARD</p> <p><b>Date de convocation :</b> 07 mars 2017 Mmes Carine LAVAL, Marthe CUTELLE, Carole BRETON, Mylène DUCLOS, Anne-Marie BAILLEUL, Paulette LENORMAND, Estélie LACHENAL, Christine VIONNET, Sylviane STOLL Mrs Bernard THIBOUD, Patrick BLONDET, Grégoire LAFEVERGES, Andre-Gilles CHATAGNAT, Alain CAMP, Paul RANNARD, Louis CHAUMONTET, Emmanuel GEORGES, Thierry DEROBERT, Jean-Marc LAGRIFFOUL, Christian VERMELLE, Joseph TRAVAIL, André BOUCHET, Jean Paul FORESTIER, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, Bruno PENASA, Bernard CHASSOT, Pascal COULLOUX, Alain LAMBERT, Michel BOTTERI, Gilles PILLOUX, Guy PERRET, Stéphane BRUN, Jean-Yves MACHARD</p> <p><b>Pouvoirs</b> Mme Corine GUISEPPI donne son pouvoir à M. Michel BOTTERI, Jean VIOLLET donne son pouvoir à Mme Sylviane STOLL</p> <p><b>Absent excusé : /</b></p> <p>M. Jean Paul FORESTIER a été élu secrétaire de séance</p>
---	--

**Objet : Tarifs carte de transport**

Il est proposé de fixer à compter de la rentrée scolaire 2017 les tarifs suivants avec un montant dégressif pour les inscriptions des familles nombreuses et celles arrivants dans les communes en cours d'année :

Inscription pour une année scolaire : septembre - juillet	
1 enfant	70 €
2 enfants	130 €
3 enfants et plus	180 €

Il est proposé de scinder en 2 fois le règlement des cartes pour les familles à partir de 3 enfants :

- 1er versement à l'inscription : 50%
- 2ème versement fin décembre : 50%

Il est proposé proposer de fixer à 10€ les frais de reproduction de la carte de transport.

Enfin en cas de déménagement ou de situations particulières dûment justifiées, la carte de transport sera remboursée au prorata du nombre de jours d'utilisation du service.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré décide :

- de fixer les tarifs de la carte scolaire à compter de la rentrée 2017 tel que présentés ci – dessus,
- de scinder en 2 fois le règlement pour les familles à partir de 3 enfants : 1er versement à l'inscription le solde à la fin décembre,
- de fixer à 10 € les frais de reproduction de la carte de transport,
- dit qu'en cas de déménagement ou de situations particulières dûment justifiées, la carte de transport sera remboursée au prorata du nombre de jours d'utilisation du service.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,  
Le président  
Paul RANNARD

